

le 17 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DUCT 164 Subvention au Comité des fêtes et de solidarité de Montmartre et du 18^e arrondissement.

M. Hamou BOUAKKAZ, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Comité des fêtes et de solidarité de Montmartre et du 18^{ème} arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement, en date du 19 septembre 2011;

Sur le rapport présenté par M. Hamou BOUAKKAZ, au nom de la 5^e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 4000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2011 à l'association Comité des fêtes et de solidarité de Montmartre et du 18^{ème} arrondissement (D01752 / 57622 / 2011_05564), dont le siège social est situé 1, place Jules Joffrin (18^e).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14007 provisions pour subventions de fonctionnement au titre de l'animation locale, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011 et suivants, sous réserve de la décision de financement.